

<p style="text-align: center;">FICHE PROCEDURE BAPTEME REPUBLICAIN</p>

Le baptême républicain n'est pas une obligation pour le Maire ; il n'a aucune valeur juridique ; il s'agit d'une coutume.

Documents à produire par la famille :

- formulaire de demande
- justificatif de domicile des parents de moins de trois mois
- pièces d'identité des parents
- acte de naissance de l'enfant
- pièces d'identité des parrain et marraine